

## Règlement pour la mise à disposition des espaces pour l'entraînement des artistes professionnel.le.s

*Mediagora est une association loi 1901 à but non lucratif née en 1987. Labellisé Pôle National Cirque [PNC] en 2010 par le Ministère de la Culture, Agora fait partie du réseau des 15 PNC en France.*

*Ce label vise à structurer le secteur du cirque, à encourager son renouvellement et à favoriser son rayonnement.*

*Il repose sur des missions clés : soutien à la création, accompagnement des artistes et diffusion des œuvres.*

*Dans le cadre de ses missions, l'Agora Pôle national cirque Boulazac Aquitaine souhaite permettre aux artistes professionnel.le.s, résidents ou de passage à Boulazac Isle Manoire, d'utiliser le Chap'cirque pour leur entraînement. **Cette mise à disposition d'espaces concerne uniquement l'entraînement des artistes circassien.ne.s et ne peut pas être utilisée pour des temps de création ou de recherche.***

- **Jours et créneaux horaires d'entraînement**

L'Agora PNC fixe selon les périodes des plages horaires hebdomadaires pour les mises à disposition des espaces pour l'entraînement des artistes professionnel.le.s.

Les plages horaires fixées et les périodes concernées sont communiquées aux professionnel.le.s au moment de la signature de la convention et à chaque mise à jour.

- **Avant de commencer les entraînements**

Le/la professionnel.le doit remplir en ligne, via un site dédié, un formulaire de demande en remplissant tous les champs indiqués (nom/prénom/adresse/assurance/informations professionnelles). La demande doit parvenir à minima 15 jours avant le début du premier entraînement. Si les conditions sont remplies, et la période demandée disponible, une confirmation est envoyée.

1. Convention

En cas d'accord le/la professionnel.le signe une convention de mise à disposition d'espace. Cette convention précise la durée, les tarifs et les modalités de règlement, la spécialité pratiquée et le cas échéant le matériel mis à disposition pour les entraînements.

2. Assurance

Avant le premier entraînement le/la professionnel.le doit communiquer à l'Agora PNC :

-Un justificatif de protection sociale

-Un justificatif d'assurance responsabilité civile pour les dommages causés lors des entraînements

La réservation est considérée complète après paiement et réception de la convention signée et de l'attestation d'assurance.

- **Lors du premier entraînement**

Un/une membre du service technique organise une visite des locaux et communique les consignes de sécurité en cas d'accident ou d'incendie. Il/elle indique le vestiaire affecté et l'emplacement des casiers disponibles.

Un/une membre du service technique indique au/à la professionnel.le l'espace qui lui sera dédié.

Le/la professionnel.le est responsable de l'installation de son matériel

- **Conditions d'utilisation des espaces**

- Les locaux

L'accès aux locaux se fait en autonomie pour les professionnel.le.s ayant une convention d'utilisation d'espace d'au moins un mois. Il/elle s'engage à n'accéder aux locaux que sur les créneaux définis pour l'entraînement et à ne pas faire pénétrer de personne extérieure dans les locaux d'AGORA PNC.

Les espaces sont partagés entre toutes et tous, par conséquent les professionnel.le.s sont tenu.e.s de respecter les lieux en maintenant les espaces dans lesquels ils/elles les ont trouvés (nettoyage, rangement, etc...) et de respecter les horaires.

Les issues de secours ne peuvent pas être utilisées pour entrer et sortir des locaux.

Seul le personnel d'AGORA PNC est autorisé à assurer le fonctionnement de l'éclairage et du chauffage. Il est interdit de boire, de manger et de fumer dans les locaux.

- Le Matériel

Le/la professionnel.le apporte et reprend ses propres agrès pour chaque séance. Le stockage d'agrès personnels est interdit dans les locaux.

Le matériel accastillage mis à disposition par l'AGORA PNC sera sous la responsabilité du/de la professionnel.le.

De manière exceptionnelle et sous réserve du planning d'utilisation des espaces, l'AGORA PNC peut mettre à disposition des agrès volumineux ou compliqués à monter ou installer (mât chinois, un fil de fer, etc...)

- Vestiaire et tenue

Il n'existe pas de vestiaire séparé, cependant un espace à l'entrée du Chap'Cirque dispose de casiers non fermés mis à disposition pour le temps de chaque séance. Les casiers doivent être libérés à chaque fin de séance.

L'AGORA PNC dégage toute responsabilité des objets perdus ou volés dans l'enceinte du bâtiment.

Les professionnel.le.s doivent se présenter en tenue décente et adaptée au travail.

- **Consignes de sécurité**

Le/la professionnel.le doit se conformer aux consignes suivantes :

- Respecter les consignes de sécurité indiquées par les équipes de l'AGORA PNC et affichées.

- Repérer l'emplacement des extincteurs ;

- Laisser libres d'accès les sorties de secours, les cages d'escalier, les locaux techniques et équipements de sécurité ;

- Prendre connaissance des consignes relatives à l'évacuation du bâtiment en cas d'urgence et s'y conformer

- Signaler immédiatement tout incident, accident, présence ou comportement anormal pouvant représenter un danger ou une menace.

- Accéder au bâtiment selon les consignes transmises, avec la clé remise à l'arrivée et le code de l'alarme transmis. Fermer le bâtiment avec les mêmes consignes transmises sauf si un.e autre professionnel.le est encore présent ou bien si un membre de l'Agora PNC et ou de l'école de cirque amateur de Boulazac est présent.



Le/la professionnel.le s'engage à respecter et à prendre en compte les consignes ou recommandations du personnel technique de l'AGORA PNC.

La pratique du cirque restant une pratique à risque, le/la professionnel.le s'engage à arrêter son entraînement sil il/elle se trouve seul.e dans un espace d'entraînement.

Le/la professionnel.le est informé.e qu'il/elle n'est pas autorisé.e à longer autrui dans quelque discipline que ce soit. De même le/la professionnel.le n'est pas autorisé.e à travailler avec des personnes tierces pendant ses périodes d'entraînement, sans accord écrit d'Agora PNC.

Le/la professionnel accueilli.e pour entraînement

A Boulazac Isle Manoire, le \_\_\_\_\_ Signature

*Précédée de « lu et accepte »*

